

---

**BULLETIN**  
DE LA  
**CHAMBRE DE COMMERCE**  
DU DISTRICT DE MONTREAL

---

VOL. I

---

---

BULLETIN

DE LA

CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL

VOL. I

---

## TABLE DES MATIÈRES

Air liquide.....	page 28	Les conséquences du projet d'assainissement	
Alaska, Frontière de.....	" 90	d'une grande ville—Chicago.....	page 113
A nos lecteurs.....	" 105	Liste des membres de la Chambre de Com-	
Améliorations du Havre.....	" 109	merce.....	" 123
Bourse, Fluctuations de la (diagramme).....	" 41	Montréal et les fruits frais de la Méditerranée	" 46
Belgique, Canada.....	" 43	Montréal à Vancouver.....	" 55
Banque Jacques-Cartier.....	52-92	Macaroni. Le.....	" 57
Bruges. Les ports de.....	" 49	Musée Commercial de Philadelphie.....	" 62
Benjamin Franklin.....	" 63	Nécrologie.....	" 77
Chambre de Commerce. Origine de la.....	" 12	Notice nécrologique.....	" 144
Caoutchouc. Le.....	" 27	Pétrole. Le.....	" 29
Coton. Culture du.....	" 54	Procès verbaux, de janvier à avril.....	" 2
Cale sèche de Portsmouth.....	" 54	" " " du mois d'avril.....	" 20
Commerce. Balance du.....	" 56	" " " mai.....	" 31
Cale sèche de League Island.....	" 64	" " " juin, juillet août et	
Cloches en acier fondu.....	" 65	sept.....	" 69
Cherbuliez Victor.....	" 65	" " " octobre.....	" 81
Conseils du Bonhomme Richard.....	" 66	" " " novembre.....	" 95
Consommation de la fonte pour la fabrication		" " " décembre.....	" 105
de l'acier dans le monde entier.....	" 68	" " " janvier.....	" 116
Caviar canadien.....	" 80	" " " février.....	" 127
Canal de Soulanges.....	" 84	Prime de navigation vs Canal de Suez.....	" 51
Comptabilité et Comptables.....	91-103	Prime à la marine aux Etats-Unis.....	" 115
Calendrier. Le.....	" 105	Pêcheries. Les.....	" 79
Exposition, National Export.....	" 67	Rapport du Délégué à Philadelphie.....	" 99
Emprunts populaires.....	" 39	Recettes et procédés divers.....	" 66
Etats-Unis. Les prix de transports.....	" 49	Règlements de la Chambre de Commerce.....	" 120
Expédition d'Andrée.....	" 54	Rapport du Président sortant de charge.....	" 130
Installation électrique du Manhattan. L'.....	" 54	" Trésorier pour l'année 1899.....	" 135
Japon. Commerce du.....	" 45	" représentant de la Chambre à la	
Japon. Le.....	" 51	Commission du Port.....	" 135
Hydrogène liquide.....	" 68	Discours-programme du nouveau Président..	" 137
Locomotive à grande vitesse du C. P. R. (avec		Sault Ste-Marie—écluses.....	" 53
figures).....	" 59	Statuts fédéraux.....	" 30
La foudre et les clôtures métalliques.....	" 64	" ".....	"
La flotte de commerce des lacs.....	" 65	" " (suite).....	" 42
Le système métrique.....	" 73	" " (suite et fin).....	" 143
Le transbordement du grain dans le port de		Télégraphe. Le.....	" 53
New-York.....	" 88	Tableau des coefficients de transformation des	
Les degrés alcooliques en France et en An-		ponds et mesures anglaises en mesures mé-	
gleterre.....	" 90	triques.....	" 76
Les travaux du nouveau port dans la partie		Transvaal et les Boers.....	" 103
Est.....	" 95		

## BULLETIN

DE LA

## CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

SERVI GRATUITEMENT AUX MEMBRES.

## SIÈGE DE LA CHAMBRE

83 RUE SAINT-JACQUES, - - - MONTREAL.

Le bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à midi et de 1.30 à 5 heures.

Adressez toutes lettres et communications à la

"Chambre de Commerce du District de Montréal"

MONTREAL, Canada

## COMITÉ DE RÉDACTION.

L'HON. ALPHONSE DESJARDINS,	: : : : :	PRÉSIDENT.
MM. L. E. GEOFFRION,	} : : : : :	VICES-PRÉSIDENTS.
D. MASSON,		
L. E. MORIN, PÈRE.	JOS. CONTANT.	
J. X. PERRAULT.	H. A. A. BRAULT.	
JOS. HAYNES, SECRÉTAIRE.		

AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

La Chambre de Commerce est heureuse aujourd'hui de pouvoir présenter à ses membres les premières pages de son BULLETIN.

La publication de cette feuille est la réalisation d'un dessein longtemps entretenu par les amis les plus dévoués de notre Chambre, qui ont toujours anticipé du fait de son existence la création et le maintien de liens plus vifs entre les membres et de relations plus étroites entr'eux et la Chambre elle-même.

Contenant chaque mois le rapport des délibérations de la Chambre et le compte rendu des travaux de ses Commissions elle mettra en meilleur relief le concours de chacun de ses membres, fécondera les efforts des coopérateurs actifs et ira porter aux absents la connaissance des questions sur lesquelles la Chambre a été appelée à délibérer et à décider.

Mais à cela ne devra pas se limiter son action. La Chambre de Commerce n'a pas été fondée pour l'étude de questions purement spéculatives. Elle a pour objet

principal de traiter à mesure qu'elles se présentent les questions intéressant immédiatement le commerce et l'industrie, de trouver la solution des difficultés qui pourraient en entraver la marche, de donner son concours à toute mesure tendant à en promouvoir les développements, de créer les mouvements nécessaires de l'opinion publique et au besoin de faire pression sur les gouvernements pour provoquer l'action décisive attendue d'eux.

Le BULLETIN aura pour mission de porter au dehors, de répandre dans le public les délibérations et les décisions de la Chambre. Il sera son organe auprès des autres Chambres de commerce auxquelles il sera régulièrement adressé. Il appellera leur attention sur les questions débattues et sollicitera leur concours quand ces questions seront d'une portée plus générale. Il provoquera des échanges de vues et d'opinions dont la discussion ne pourra qu'attirer l'attention du public et pousser aux solutions désirées.

Le BULLETIN, autant que les bornes qui lui sont maintenant assignées le lui permettront, se tiendra au courant des mouvements importants du commerce. Il portera à la connaissance de ses lecteurs les faits et les chiffres tendant à éclairer nos hommes d'affaires sur les variations des courants commerciaux, sur les possibilités plus ou moins immédiates de marchés à ouvrir, de relations d'affaires à créer, de besoins nouveaux à satisfaire.

Il sera enfin l'écho et en tout le complément de la Chambre de Commerce. Tous les membres sont appe-

lés à lui apporter leur part de collaboration, mais ils ne pourront jamais le faire d'une manière plus avantageuse et plus désirable qu'en venant aux assemblées de la Chambre et aux réunions du Conseil apporter leur contingent d'informations et d'idées basées sur l'expérience et l'observation des phénomènes journaliers dans le domaine spécial où ils exercent leur industrie. Formés du groupement de toutes ces informations, les rapports officiels des assemblées ne pourront qu'être lus avec le plus grand intérêt.

Après avoir servi d'aliment aux membres dans leurs délibérations, elles serviront encore de point d'appui à leurs décisions.

Si, comme nous avons tout lieu de le croire, le BULLETIN remplit ainsi les vœux de ses promoteurs, ils auront eu pleinement raison de compter que son existence contribuerait puissamment à assurer la vitalité de leur société et à fortifier l'influence bienfaisante de son action au sein de notre monde commercial et industriel.

ALPH. DESJARDINS,  
Président.

### Résumé des procès-verbaux des séances de la Chambre depuis Janvier jusqu'à Avril 1899.

Assemblée générale mensuelle, samedi, 7 Janvier 1899, ajournement de l'assemblée du 2 décembre 1898.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

On procède alors au dépouillement du courrier de la semaine. Lecture est donnée d'une lettre du Board of Trade demandant l'appui de la Chambre pour obtenir de la législature une loi imposant une garantie aux liquidateurs de faillites. Cette communication est référée au comité de législation.

Une lettre de l'Hon. Ministre des travaux publics en réponse à une résolution du 30 décembre dernier, au sujet de la construction d'élevateurs à grains dans le nouveau port de Montréal, et dans laquelle le Ministre déclare que " la question des améliorations du port de Montréal est l'une des plus importantes dont le pays ait à s'occuper. Il espère qu'au retour du voyage que les Commissaires du Havre font en ce moment aux Etats-Unis, ils seront à même d'en venir à une conclusion immédiate."

On procède ensuite à l'admission de nouveaux membres qui se sont conformés aux exigences du règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est ajournée.

SÉANCE DU CONSEIL, DU 13 JANVIER, 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil est lu et adopté.

On procède au dépouillement du courrier.

Lecture est donnée de deux communications de la Chambre Syndicale de la Construction : la première, avisant la Chambre de l'adoption d'une résolution au sujet de la réduction de la durée de la responsabilité des entrepreneurs de bâtisses à quatre ans au lieu de dix ans qu'elle est maintenant, avec ce proviso que " l'architecte seul, ainsi que l'exige le code, soit responsable pendant dix ans " ; et qu'en outre, l'entrepreneur ne soit tenu responsable que pour les travaux de sa spécialité. La seconde communication contient une protestation au sujet de certaines inexactitudes qui se sont glissées dans les comptes rendus que les journaux ont préparés de la séance de cette Chambre lors de l'adoption de la résolution qui précède.

Communication est ensuite donnée d'une lettre du Ministre des Travaux Publics au sujet de l'établissement d'élevateurs à grains réclamés par cette Chambre pour le port de Montréal, partie d'aval. Nous avons donné dans le procès-verbal précédent la teneur de cette lettre.

Une lettre de M. J. X. Perrault, qui démissionne et comme président et comme membre du comité de l'extension du marché Bonsecours. Cette lettre provoque, de la part de M. Jos. Contant ainsi que d'autres membres de ce comité, une protestation contre le rapport publié par les journaux, d'une entrevue que certains délégués de ce comité auraient eue avec le comité des marchés à l'hôtel-de-ville, compte rendu qui serait sinon absolument erroné, du moins fantaisiste et dont les commentaires qui en sont le complément seraient rien moins que justifiés par les faits. Après discussion, la démission de M. Perrault est acceptée, et M. C. H. Catelli est désigné comme son successeur.

La proposition de la Chambre Syndicale au sujet de la diminution de la durée de la responsabilité des entrepreneurs spécialistes dont on trouve un résumé plus haut est, de consentement unanime, référée au comité de législation qui est invité à faire rapport.

Sur invitation du président, M. Morgan, représentant la compagnie de navigation maritime faisant le service entre Milford-Haven et Pasbébiac, démontre au Conseil les avantages économiques, industriels, etc., qui pourraient être réalisés, notamment par la province de Québec, en établissant des relations plus intimes avec l'île de Terre-Neuve, dont le mouvement commercial serait de \$14,000,000 annuellement. De

l'opinion du représentant de la Compagnie, la province de Québec serait le marché naturel et tout indiqué de Terre-Neuve, tandis qu'actuellement, c'est Boston qui monopolise ce marché. Afin de mieux renseigner la Chambre, M. Morgan suggère au Conseil de désigner une délégation qui aurait pour mission de se renseigner sur place, sur l'exactitude des renseignements fournis par lui. Les frais de transport, etc, étant à la charge de la compagnie qu'il représente. Le président remercie le conférencier pour les explications qu'il vient de donner, et, après délibération, et sur proposition de M. H. Laporte, un comité spécial est chargé de faire une étude de l'état actuel des relations commerciales de la province de Québec avec Terre-Neuve et de préparer un rapport.

M. Laporte donne avis qu'à la prochaine réunion du conseil, il présentera une résolution ayant trait à l'urgence qu'il y a de faire une loi de faillite uniforme pour tout le Dominion.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, VENDREDI, LE 20 JANVIER 1899.

Sous la présidence de l'Hon. A. Desjardins, président.

Le procès verbal de la dernière séance du Conseil est lu et adopté.

Le président présente à l'assemblée les délégués de l'association dite "Des touristes du Canada." Ces messieurs expliquent au conseil le but de cette association qui est d'attirer en Canada le plus grand nombre possible de touristes étrangers. Un comité spécial est nommé pour étudier cette question et préparer un rapport.

Le comité chargé d'étudier les améliorations à faire au marché Bonsecours présente un rapport dans lequel il suggère de faire l'expropriation du terrain compris entre les rues St Paul et LeRoyer, d'une part; la rue Bonsecours et une trouée qui serait faite en prolongement de la dite "rue du marché," depuis la rue St Paul jusqu'à la rue LeRoyer. Ce terrain dont la superficie est de 90,000 pieds carrés fournirait un espace suffisant pour placer confortablement 450 voitures. Après avoir fait la revue des chefs de dépenses et de revenus, le comité conclut que, de tous les projets présentés, c'est le seul qui réunit toutes les conditions d'économie, de facilité d'accès et de proximité de la navigation. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Le secrétaire reçoit instruction d'en transmettre une copie aux autorités municipales. En outre, le comité est continué dans ses fonctions.

Le président du comité de législation, parlant de

la loi de faillite, suggère qu'il serait opportun de demander aux Chambres de Commerce du Canada, leur concours pour obtenir du parlement fédéral, une "loi de faillite" uniforme pour toute la puissance. Comme conséquence, la résolution suivante, proposée par M. H. A. A. Brault, appuyé par M. Damase Masson, est adoptée à l'unanimité :

"Résolu : Que cette Chambre, se faisant de nouveau l'interprète des besoins du commerce, et pour faire suite à ses résolutions précédentes, exprime respectueusement à Sir Wilfrid Laurier, Premier Ministre du Canada, l'urgence absolue qu'il y a de doter le pays, dès la prochaine session, d'une loi de commerce dite "de faillite," réglant d'une manière uniforme pour tout le pays les rapports des commerçants entre eux et vis-à-vis des tiers."

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE GÉNÉRALE SPÉCIALE, VENDREDI

27 JANVIER 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le premier ordre du jour est la nomination des officiers et des membres du conseil de la Chambre.

L'Hon. Alphonse Desjardins, est réélu par acclamation à la présidence ;

M. L. E. Geoffrion, est également réélu par acclamation à la vice-présidence.

M. Damase Masson, 2nd. vice-président, proposé par MM. H. A. A. Brault, L. E. Morin, père, D. C. Brosseau et Jos. Haynes, rencontre un adversaire dans la personne de M. N. T. Gagnon, agent de la Montreal Terra Cotta Lumber Co., qui est proposé par MM. Théo. Daoust, Félix Sauvageau, G. I. Léveillé et F. Courtemanche. Aux termes du règlement, ces messieurs devront subir une élection.

Monsieur Ubalde Garand, est également élu par acclamation, trésorier de la Chambre

Monsieur S. Coté, journaliste, est aussi élu par acclamation, secrétaire

Les candidatures suivantes sont enregistrées pour le conseil, en conformité des exigences des règlements :

L'Hon. J. D. Rolland, M. Jos. Fortier, M. L. A. Dufresne, M. Réal Angers, M. L. N. St-Arnaud, M. J. B. A. Lanctôt, M. Jos. Lambert, M. H. Laurencelle, M. Jos. Paquette, M. J. A. Vaillancourt, M. H. A. A. Brault, N. P., M. G. Ménard, M. S. Sauvageau, M. A. Lalonde, M. L. A. Wilson, M. C. A. Prévost, M. L. J. A. Surveyer, M. Th. Daoust, M. D. C. Brosseau, M. Pierre Doucet, M. Alex. Prud'Homme, M.

C. P. Chagnon, M. Guillaume Boivin, M. Thomas Gauthier, M. Arthur Gagnon, M. C. H. Catelli, l'Hon. T. Berthiaume, M. D. Brissette, M. F. Courtemanche, M. Jos. Archambault, M. A. Chaussé, M. J. B. Gratton, M. G. I. Léveillé, M. G. Desserres, M. J. L. Tarte, M. Jos. Haynes, M. G. N. Ducharme, M. A. J. Corriveau, M. J. L. Coutlée, N. P. M. Frs. Martineau.

Le président déclare que la votation aura lieu le 9 février prochain.

On procède ensuite à la nomination des scrutateurs. Sont désignés pour cette charge : MM. S. Robitaille, J. Lorange et A. T. A. Chagnon.

Le président remercie les membres d'être venus en aussi grand nombre, ce qu'il considère comme un indice de l'intérêt que les membres de la Chambre et les citoyens en général portent à cette institution.

M. L. E. Geoffrion se plaint de ce que le gouvernement américain fait payer au commerce de transit canadien une taxe dite "de guerre." Il prie la Chambre de vouloir bien profiter du séjour officiel du Premier Ministre à Washington pour l'informer du fait, et le prier de s'efforcer d'obtenir du gouvernement américain le rappel de cette charge que le commerce canadien considère comme vexatoire.

L'échevin Lareau, en sa qualité de membre du comité des marchés, à l'hôtel de ville, parle du rapport présenté par la Chambre pour l'agrandissement du marché Bonsecours.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU CONSEIL, VENDREDI, LE 3 FÉVRIER 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

On procède au dépouillement du courrier.

Lecture est faite d'une lettre du Premier Ministre accusant réception de la communication qui lui a été transmise à Washington au sujet de "l'impôt de la guerre" dont sont frappées les marchandises canadiennes de passage sur le territoire américain et en destination du Canada. Il informe la Chambre qu'il attirera l'attention du gouvernement des États Unis sur cette matière.

Lue également une communication du Ministre des Travaux Publics, avisant la Chambre de la visite prochaine d'un député de la législature d'Ontario qui désire interviewer la Chambre au sujet du canal de la Trent. Le secrétaire lit une lettre du Maire de Montréal invitant la Chambre à assister à une assemblée des citoyens convoquée pour considérer la question de la construction du canal, de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne.

Lecture est donnée d'une lettre du comité du commerce dont le siège est au Monument National, demandant à la Chambre son concours pour obtenir de la Corporation de Montréal qu'elle impose une taxe spéciale sur les magasins dits "à rayons" (Departmental stores). Après une courte discussion et sur la proposition de M. H. A. A. Brault, appuyé par M. L. J. A. Surveyer, la motion suivante est adoptée :

" Cette Chambre, tout en reconnaissant les avantages que les magasins à rayons (Departmental stores) offrent au public, reconnaît en même temps que l'existence de ces magasins fait un tort incalculable au commerce qui ne s'occupe que d'une spécialité et que la propriété foncière occupée par ces derniers commerces, perd tous les jours de sa valeur, privant ainsi la ville, sans compensation, de très grands revenus ; aussi elle prie la législature, actuellement en session, de voir à la protection des nombreux intérêts en jeu."

M. Jos. Contant attire spécialement l'attention de la Chambre sur des irrégularités qui se sont glissées dans quelques bulletins de présentation, tant des officiers que des membres du conseil pour l'année 1899. Il signale, en effet, que l'un des proposeurs d'un des candidats n'était pas qualifié, ainsi que le veut le règlement. Le fait ayant été constaté par le conseil, M. Brault propose que M. Damase Masson, se trouvant par le fait sans opposant, aux termes du règlement, soit déclaré élu second vice-président de la Chambre pour 1899.

M. A. T. A. Chagnon dont la proposition à la charge de scrutateur, était entachée d'irrégularité, est de l'avis unanime du conseil, remplacé par M. J. D. Couture.....

Revenant aux magasins à rayons, M. Laporte explique la clause insérée dans la charte au sujet de cette taxe. Il fait voir le tort que ces magasins font indirectement à la propriété foncière. En effet, un relevé compilé avec le plus grand soin, établit que, depuis le carré Chaboillez jusqu'aux limites occidentales de la ville, il y a, rien que sur la rue Notre-Dame, cinquante magasins inoccupés ; tandis que, toujours sur la même rue, depuis la rue Lacroix jusqu'à la limite orientale de la ville, il y en a soixante-quinze d'inoccupés. Enfin, il déclare que les électeurs municipaux auront tout le loisir d'étudier et de discuter cette question aux prochaines élections du conseil de ville. Enfin, après discussion la proposition de M. Brault est adoptée à l'unanimité.

M. J. X. Perrault, commissaire du gouvernement canadien à l'exposition de Paris, déclare que la surface disponible pour les exposants canadiens n'est que de 50,000 pieds carrés ; surface bien insuffi-

sante, étant donné les demandes d'espace enregistrées jusqu'à présent. Il présente à la Chambre les plans des édifices que la commission anglaise fait construire pour le compte du Canada. Le transport des produits canadiens se fera, dit-il, aux frais du gouvernement canadien; quant aux produits qui peuvent être avariés en transit comme le beurre, le fromage, etc., ils seront transportés dans des vaisseaux aménagés pour cette fin. Le Commissaire s'embarquera pour Paris au mois d'octobre prochain afin de surveiller sur place, les détails de l'installation des divers départements.

M. le président adresse quelques mots de remerciements aux très nombreux membres présents, et manifeste l'espoir que cet empressement à assister aux séances se continuera dans l'avenir.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE, VENDREDI,  
LE 10 FÉVRIER 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Messieurs les scrutateurs déposent le rapport suivant :

“ Les scrutateurs régulièrement choisis pour faire le dépouillement du scrutin des élections des candidats au “ Conseil de la Chambre de Commerce ” pour l'exercice de 1899, rapportent que les messieurs dont les noms suivent, au nombre de vingt, ont réuni la majorité des suffrages sur 222 bulletins déposés dans l'urne :

L'Hon. J. D. Rolland, Hon. E. Berthiaume, MM. Guillaume Boivin, L. J. A. Surveyer, J. A. Vaillancourt, Jos. Archambault, C. H. Catelli, Ls. J. Tarte, D. C. Brosseau, Jos. Haynes, Réal Angers, H. A. A. Brault, C. P. Chagnon, Jos. Lambert, fils, J. L. Coutlée, Jos. Fortier, L. A. Dufresne et C. A. Gagnon.

Et nous les proclamons élus.

Et, attendu qu'il faut, aux termes du règlement, section 34, vingt candidats élus (20) il reste à décider à qui appartient la pluralité des votes égaux recueillis par plusieurs candidats. Nous laissons donc à la Chambre en séance, la responsabilité de désigner lesquels des trois candidats suivants, devront être ajoutés à la liste que nous venons de donner pour compléter le nombre réglementaire; ce sont MM. Jos. Paquette, A. Lalonde et L. N. St. Arnaud.

Ce rapport est adopté à l'unanimité, puis sur proposition de M. H. A. A. Brault, appuyé par M. Damase Parizeau, il est résolu de déclarer élus mem-

bres du Conseil, MM. Jos. Paquette et Armand Lalonde.

M. le président présente ensuite à l'assemblée le rapport imprimé des opérations de l'année et il invite les membres à faire les observations qu'ils jugent opportunes, tant sur l'élection des membres que sur les opérations de l'année telles que consignées dans le rapport.

Après délibération, le rapport est adopté.

Le secrétaire communique une lettre de M. L. R. Morin, père, qui offre à la Chambre une série de vingt-six premiers volumes (reliés) du journal le *Moniteur du Commerce*.

Sur proposition de M. D. Parizeau, secondé par M. Brault des remerciements sont votés au généreux donateur.

M. L. E. Geoffrion, 1er vice-président, fait observer, avec à-propos, qu'il serait opportun de voter des remerciements à la presse pour le bienveillant concours qu'elle a toujours accordé à la Chambre et l'intérêt qu'elle a manifesté pour les travaux qui s'y font. Et en conséquence, des remerciements sont votés à la presse.

M. J. X. Perrault profite de cette occasion pour montrer l'importance qu'il y aurait pour cette Chambre de posséder un organe qui contiendrait toutes ses délibérations et qui deviendrait un lien entre elle et les Chambres du pays et même de l'étranger.

Après délibération, M. Jos. Contant propose, appuyé par M. Jos. Haynes la motion suivante qui est adoptée :

“ Considérant que la publication d'un BULLETIN des travaux de cette Chambre serait utile à ses membres, et qu'une telle publication donnerait un prestige légitime à cette institution qui trouverait ainsi l'occasion de disséminer sa pensée, sur les choses du commerce, de l'industrie, de l'agriculture ainsi que sur les lois et les projets qui intéressent le commerce et le public en général ;

“ Considérant, que certaines économies peuvent être facilement réalisées dans l'administration interne de cette Chambre ; que ces ressources, ajoutées à d'autres qu'elle possède déjà et dont elle peut disposer, suffiraient pour maintenir ce journal et en assurer le service gratuitement à tous les membres actifs de cette Chambre ; ”

*Résolu :* Qu'un comité composé de MM. L. E. Geoffrion, L. E. Morin, père, Jos. Lambert, fils, du proposeur et du secondé, soit chargé d'exécuter l'idée qui vient d'être émise et de faire rapport au conseil qui décidera s'il y a lieu de donner suite au projet, et, dans l'affirmative, dans quelles conditions il devra s'exécuter.

Sur la proposition de M. Jos. Contant, la Chambre,

adopte à l'unanimité, l'idée d'exiger des liquidateurs de faillites une garantie obligatoire. M. J. Contant, commissaire du havre, donne une idée générale des améliorations que la commission du havre a commencé de réaliser en face de la ville. Ces travaux devront se continuer sans interruption jusqu'à leur entier parachèvement. Il attire également l'attention de la Chambre sur cette partie du rapport annuel qui a trait au rapport qu'il a fourni à la Chambre en sa qualité de commissaire.

La Chambre procède ensuite à l'élection des nouveaux membres; et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU CONSEIL, VENDREDI, LE 17 FÉVRIER 1899

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

On procède à la formalité de la prestation du serment d'office ainsi que l'exige la loi; puis on fait la lecture des procès-verbaux des séances du conseil des 20 janvier et 3 février, qui sont confirmés et adoptés.

On procède alors au dépouillement du courrier. Lecture est faite d'une lettre de M. J. A. Vaillancourt qui se fait excuser comme membre du Conseil. Après délibération et sur la proposition de M. A. A. Brault, appuyé par M. L. E. Geoffrion, le conseil choisit M. L. N. St-Arnaud pour succéder à M. Vaillancourt.

L'Hon. J. D. Rolland se fait excuser de ne pouvoir assister à la séance, sa présence étant requise à Québec où il doit siéger comme conseiller législatif.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre portant les signatures de MM. C. A. Caron, Geo. Gonthier, Alex. Desmarteau, M. Benoit, J. H. Charette, J. C. Beauchamp et L. A. Caron, tous comptables de Montréal, priant la Chambre de vouloir bien ajouter à la liste des comités permanents, un comité dit "de la comptabilité." Le Conseil décide unanimement de faire droit à cette demande.

Une lettre de M. C. H. Catelli, invitant la Chambre à faire une excursion au Bout de l'Île par train spécial, offert gracieusement par le chemin de fer de Ceinture. Cette lettre est référée à une assemblée ultérieure.

Le Conseil procède ensuite à la composition des comités permanents qui, après délibération, sont constitués ainsi qu'il suit :

#### COMMISSIONS PERMANENTES POUR 1899.

*Tribunal d'Arbitrage.*—MM. J. X. Perrault, L. E. Geoffrion, Réal Angers, Jos. Archambault, D. Parizeau, L. I. Boivin, Jos. Lambert, fils, Arthur Décarv,

Thos. Gauthier, J. B. A. Lanctôt, J. B. A. Martin, Alph. Racine.

*Farines et Grains.*—MM. G. G. Gaucher, Jos. Robillard, J. P. Lebel, H. Labelle, D. C. Brosseau, Jos. Quintal.

*Huiles et Poissons.*—MM. L. E. Morin, sr., Chs. Lacaille, Arthur Robitaille.

*Beurre et Fromage.*—MM. N. F. Bédard, Chs. Langlois, L. N. St-Arnaud, V. Raby, J. A. Vaillancourt, L. J. Tarte.

*Fourrages.*—MM. J. X. Perrault, Damase Brissette, Jos. Robillard, Frs Charron, St Hubert, L. de G. Beau bien.

*Bœuf et Lard.*—MM. L. E. Geoffrion, J. B. Bourassa R. Bickerdike, Jos. B. Giguère, A. Lespérance, H. W. Lareau.

*Produits chimiques.*—MM. Jos. Contant, Dr. Jos. Leduc, S. Lachance, Henry Miles, Dr J. G. Laviolette.

*Ours et Peaux.*—MM. J. B. A. Lanctôt, A. Lambert, Geo. Balcer, S. D. Joubert, H. Laurencelle.

*Législation.*—MM. D. Parizeau, A. S. Hamelin, F. L. Béique, C.R., C. Arthur Gagnon, H. Laporte, Guil. Boivin, J. Lambert, fils, Hon. T. Berthiaume, H. A. A. Brault, S. Beaudin, C.R., J. L. Coutlée, N.P., L. J. Tarte.

*Chemins de Fer et Navigation.*—MM. J. X. Perrault, D. Masson, C. H. Catelli, Arm. Lalonde, Cléophas Augé, D. Parizeau, Jos. Contant, L. I. Boivin, A. J. Corriveau, L. J. Tarte, L. E. Morin, sr., Jos. Haynes, Hon. L. J. Forget, L. A. Dufresne, Hon. T. Berthiaume.

*Colonisation, Mines et Forêts.*—Hon. J. D. Rolland, H. A. A. Brault, J. X. Perrault, Jos. Paquette, Guillaume Boivin, A. V. Roy.

*Finances.*—MM. D. Masson, Guil. Boivin, Armand Lalonde, L. J. A. Surveyer, Jos. Haynes, D. C. Brosseau, U. Garand, C. P. Chagnon.

*Expositions et Musées.*—MM. D. Parizeau, H. Laporte, L. E. Beauchamp, J. X. Perrault, L. I. Boivin, C. P. Chagnon, O. N. Gagnon, L. R. Morin, sr., H. A. A. Brault, Alf. Thibaudeau.

*Nouveautés.*—MM. Jacques Grenier, C. P. Chagnon, Alph. Racine, Jos. Archambault, L. E. Beauchamp, N. Tousignant, Jonathan Hodgson.

*Epicerie.*—MM. L. E. Geoffrion, Chs. Lacaille, S. Demers, Damase Masson, D. C. Brosseau, N. Lapointe, H. Laporte, A. Robitaille, J. R. Savignac.

*Industrie Manufacturière.*—Hon. J. D. Rolland, MM. Jos. J. Fortier, Geo. Balcer, L. J. O. Beauchemin, Jos. Lamoureux, C. H. Catelli, Jos. Paquette.

*Fers et Métaux.*—MM. L. J. A. Surveyer, Alex. Prud'homme, Réal Angers, H. A. Dépocas, Alf. Jeannotte.

*Comptabilité.*—MM. C. A. Gagnon, Alex. Desmar-teau, M. Benoit, J. C. Beauchamp, L. A. Caron, Geo. Gonthier.

*Auditeurs.*—MM. L. A. Caron et Georges Gonthier.

A l'article des "Matières nouvelles," M. Jos. Paquette attire l'attention de la Chambre sur l'exiguité du quartier Est, tel que délimité par la nouvelle charte de Montréal. En effet, ce quartier serait compris entre les limites suivantes : Au nord-est, par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue St. Hubert, depuis la rue Craig jusqu'à la rue Perthuis, de là, le long du milieu de la rue Perthuis, depuis la rue St. Hubert jusqu'à la rue Lacroix ; de là, le long du milieu de la rue Lacroix depuis la rue Perthuis jusqu'au fleuve ; au sud est, par cette partie du fleuve St. Laurent s'étendant depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue St. Gabriel ; au sud-ouest, par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue St. Gabriel depuis le fleuve jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest, par une ligne s'étendant le long du milieu de la rue Craig, depuis la rue St. Gabriel jusqu'au milieu de la rue St. Hubert.

M. L. J. Tarte parle dans le même sens.

Après délibération, et sur la proposition de M. Jos. Paquette, secondé par M. C. H. Catelli, la résolution suivante est adoptée :

" Considérant que diverses rues, par suite d'améliorations récentes, sont disparues du quartier Est pour faire place à la nouvelle gare du Pacifique (gare Viger).

" Considérant que, sur les rues Lacroix, Craig et Berri, un grand nombre de propriétés particulières ont disparu ; et que, par suite, le nombre des propriétaires et des locataires du quartier se trouve considérablement réduit ;

Considérant que par ce fait, le nombre des électeurs du quartier se trouve réduit à un chiffre insignifiant comparé à celui des autres quartiers de la ville ;

Considérant que le nombre de propriétaires, locataires et électeurs municipaux généralement, est exposé à être réduit davantage plus tard par suite des expropriations devenues nécessaires pour la commodité du trafic des marchés publics ;

Considérant que pour la bonne administration municipale, il est juste et nécessaire de donner aux intéressés du quartier Est leur part légitime d'influence au conseil de ville ;

Il est résolu : De prier la législature provinciale de vouloir bien ordonner que, dans les amendements à la charte municipale de Montréal actuellement sou-

mise à la considération, le quartier Est de cette ville soit délimité comme suit :

A l'Ouest, par la ligne Est de la rue St-Gabriel ; au Nord, par la ligne Sud de la rue Craig jusqu'à la prison commune du district de Montréal, et au Sud, à partir de ce dernier point, par le fleuve St-Laurent.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le secrétaire reçoit instruction d'en transmettre une copie au Maire de Montréal et à la législature de Québec.....

M. J. X. Perrault donne avis qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera la nomination d'un comité des anciens présidents. Il parle aussi des avantages que la Chambre pourrait retirer de l'achat de l'immeuble de la Banque du Peuple... Cette question, ajoute-t-il, pourrait être étudiée par le comité dont il suggère la formation.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU CONSEIL, VENDREDI, LE 24 FÉVRIER 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17, lequel est approuvé.

On procède alors au déponnement du courrier de la semaine. Lecture est faite d'une lettre de la Dominion Oil Cloth Co., qui appelle l'attention du président de la Chambre, sur l'opportunité qu'il y a de pousser les cultivateurs à la culture du lin. Cette lettre est référée au comité des industries et manufactures.

Une lettre du Maire de Montréal prévenant la Chambre qu'une assemblée publique va avoir lieu prochainement en faveur du canal de la " Baie Georgienne."

Communication est donnée d'un télégramme de M. L. J. Ethier, accusant réception de la résolution du conseil au sujet de la délimitation du quartier Est ; malheureusement comme le comité de la chambre à Québec, chargé d'étudier la charte de Montréal, a terminé ses travaux, cette proposition ne pourra être présentée qu'au comité du Conseil Législatif.

Le comité des finances fournit un rapport qui ne contient que des détails d'ordre intérieur.

Le comité spécial chargé de s'occuper des relations commerciales avec Terre-Neuve, rapporte progrès.

A l'occasion de la mort du Président de la République Française, M. H. A. A. Brault propose que cette Chambre s'associe au deuil de la France et du monde entier à l'occasion du décès de M. Félix Faure, son digne Président, et exprime à M. le Consul-Géné-

ral de la République Française, à Montréal, ses vives sympathies et ses respectueuses condoléances dans cette douloureuse circonstance.

Instruction est donnée au Secrétaire de transmettre à M. le Consul-Général de France une copie de cette résolution.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE GÉNÉRALE, VENDREDI, LE 3 MARS 1899.

*Ajournement de la séance générale du 10 février.*

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le procès verbal de la dernière séance générale est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Montreal Rolling Mills Co, au sujet du projet de taxe, inséré dans les Amendements de la Charte Municipale, sur l'outillage des usines, manufactures, etc.

Une lettre analogue de M. D. C. Brosseau, est également communiquée à la Chambre. La première lettre est accompagnée du texte d'une résolution adoptée par le *Board of Trade*, appuyant les réclamations des manufacturiers. Une discussion a lieu sur la question de savoir s'il y a opportunité pour la Chambre de formuler une opinion à une époque aussi avancée de la session de la législature. A tout hazard, M. Jos. Contant fait la proposition suivante :

Que cette Chambre ne peut être favorable à l'idée de donner à la ville de Montréal le droit d'imposer une taxe sur le matériel ou les machines employées par les manufacturiers, exception étant faite, cependant, pour les compagnies jouissant de privilèges dans la ville de Montréal. Après discussion, M. Contant retire sa proposition ; et, à la demande de M. G. Boivin, cette question, d'une très grande importance économique, est, à l'unanimité, référée au comité de Législation.

Le président du comité de Législation parlant du projet de loi sur les faillites, rapporte, qu'il a eu plusieurs entrevues avec des personnes bien renseignées sur ce qui se passe à Ottawa, et il est d'avis que la Chambre devrait faire de nouvelles démarches auprès du gouvernement, attendu que le projet de loi présenté au Parlement, l'an dernier, par M. le député Fortin, rencontrera peut-être meilleur accueil cette année que l'an dernier. Il suggère à la Chambre de prier M. Fortin, le parrain du projet de loi de faillite à la dernière session, de vouloir bien revenir à la charge cette année.

Parlant de la garantie que l'on veut imposer aux liquidateurs, M. H. A. A. Brault, président du comité de législation, est d'avis que la loi, telle qu'elle est

faite, est suffisante, pourvu que les inspecteurs, désignés par les créanciers, veuillent s'en prévaloir. M. L. E. Geoffrion ne partage pas entièrement l'opinion de M. Brault. Après discussion, il est décidé de laisser la question en suspens.

M. Jos. Contant, président du comité du BULLETIN, prie la Chambre de vouloir bien remettre à une assemblée ultérieure du conseil, la question des salaires, tant du secrétaire que de son assistante, afin de permettre au comité du BULLETIN de terminer son rapport. Agréé

M. Jos. Contant, représentant la Chambre à la Commission du Havre, communique à la Chambre les grandes lignes d'un projet soumis à la Commission du Havre. Il s'agit d'un syndicat de capitalistes, de Buffalo, N.-Y., qui offre à la commission du Havre de construire des *élévateurs à grains* dans un endroit voisin de la Pointe du Moulin à Vent. Ce projet ne semble pas rencontrer l'agrément de la Chambre, qui donne à son représentant ses instructions.

On procède ensuite à l'admission des nouveaux membres, et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SEANCE DU CONSEIL, VENDREDI LE 10 MARS 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président. Quorum.

Le procès verbal de la dernière séance du Conseil étant lu, est approuvé.

On procède au dépouillement du courrier de la semaine ; lettre du directeur du Musée Commercial de Philadelphie dans laquelle il prévient la Chambre qu'une invitation officielle lui sera transmise de se faire représenter dans le bureau international de consultation de cette institution, et qu'une invitation sera également faite à la Chambre d'envoyer des délégués à un congrès qui sera tenu à Philadelphie vers l'automne prochain.

Une lettre du Board of Trade d'Ottawa demandant à cette Chambre de vouloir bien lui prêter son concours pour obtenir une réforme des écoles existantes et le développement de l'instruction technique en Canada. Cette lettre est référée à un comité spécial composé de MM. L. E. Morin, père, président du comité, Jos. Haynes, H. A. A. Brault, L. J. A. Survever, Guillaume Boivin, Jos. Fortier et L. A. Dufresne, qui devra étudier la question et préparer un rapport.

M. Jos. Contant, président du comité du BULLETIN MENSUEL, présente un rapport motivé des délibérations de ce comité. Ce rapport contient plusieurs suggestions permettant de réaliser des fonds néces-

saires pour assurer la publication du BULLETIN. Le total de la somme disponible est d'au-delà de cinq cents dollars (500.00). Ces suggestions comportent plusieurs modifications à l'administration de certains services, et certains retranchements dans le salaire du personnel ; le service gratuit du BULLETIN, aux membres de la Chambre serait également assuré. Après délibération, et sur la recommandation du Président de la Chambre, ce rapport est référé à un comité conjoint composé de celui du BULLETIN et de celui des Finances, qui devra préparer un rapport pour la prochaine séance du Conseil.

M. J. X. Perrault, au nom du comité des présidents, déclare que ce comité est en train de faire des démarches auprès des autorités de la Banque du Peuple, en vue de l'achat éventuel de l'immeuble de cette institution.

Le comité des Finances, qui avait été chargé de s'occuper de l'idée suggérée par M. G. Boivin, "de négocier à l'avenir des emprunts municipaux sur le marché de Montréal," rapporte progrès. Il déclare en outre qu'un comité spécial a été désigné pour s'aboucher avec les autorités municipales afin de se procurer des données qui lui permettront de faire un rapport à une assemblée ultérieure.

Et, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

#### SÉANCE DU CONSEIL DU 17 MARS 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est ensuite procédé au dépouillement du courrier de la semaine, qui contient une lettre du *Board of Trade* d'Ottawa invitant cette Chambre à participer au travail d'organisation et de développement de l'éducation technique du Canada. Le secrétaire reçoit instructions de prévenir le *Board of Trade* d'Ottawa, que cette Chambre partage ses vues et qu'elle a désigné un comité spécial qui préparera un rapport, dont une copie lui sera transmise.

Le chemin de fer de Montfort et Gatineau, représenté par l'Hon. J. D. Rolland, présente une requête adressée au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral pour obtenir des subsides qui lui permettront de prolonger sa voie ferrée depuis Arundel dans le comté d'Argenteuil jusqu'à un point, près de Hartwell, dans le canton de Preston, soit sur une distance de trente milles environ. Ces requêtes sont référées au comité des chemins de fer.

L'association du "Canal de la Trent" demande à

la Chambre si elle veut bien lui prêter son appui pour mener à bien une démarche qu'elle se propose de faire auprès des hommes d'affaires de Montréal afin d'assurer par leur influence le parachèvement de l'entreprise dont elle a la charge. Cette question est référée au comité des chemins de fer et le secrétaire reçoit instructions d'en prévenir la compagnie.

Revenant à la question du BULLETIN MENSUEL, M. G. Boivin propose, appuyé par M. L. J. A. Surveyer, que la Chambre ayant approuvé le rapport de la commission du BULLETIN, il est bien entendu : Que le secrétaire et le trésorier tiendront compte des nouvelles conditions qui leur sont faites en ce qui concerne les dépenses prévues aux paragraphes 1, 2 et 3 ; ainsi qu'aux paragraphes qui suivent immédiatement celui précité du rapport de ce comité, et qu'il soit résolu, en outre, que la commission du BULLETIN soit continuée dans ses fonctions avec instruction de faire rapport sur le format qu'il conviendra d'adopter pour cette publication ; en outre, de demander des soumissions tant pour l'impression que pour la distribution. Cette résolution, après discussion, est adoptée.

M. Jos. Contant, représentant la Chambre à la Commission du Havre, informe la Chambre que la Commission a adopté définitivement les plans des travaux qu'elle se propose de faire dans la partie Est du port ; et que ces plans seront soumis incessamment au Ministre des Travaux Publics.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

#### SÉANCE DU CONSEIL DU 24 MARS, 1899.

Sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le quorum étant constaté, le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le comité chargé d'étudier le système d'emprunt suggéré par M. G. Boivin, rapporte progrès.

Le comité chargé de demander des soumissions pour l'impression du BULLETIN, rapporte également progrès, et déclare qu'il a reçu des soumissions, seulement il n'a pas pu jusqu'à présent en prendre connaissance. Le comité s'engage à faire rapport à la prochaine séance.

La Compagnie du chemin de fer Montfort et Gatineau présente une requête en double adressée à la fois au gouverneur général en conseil et au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, afin d'obtenir des subsides qui la mettent en mesure de pouvoir prolonger sa voie ferrée d'une trentaine de milles environ

Sur proposition de M. J. X. Perrault, le Conseil

suspend ses délibérations afin de permettre au comité des chemins de fer, auxquels ces requêtes ont été référées, d'en prendre connaissance et de faire immédiatement rapport. L'ordre étant suspendu, ce comité se réunit sous la présidence de M. J. X. Perrault, et décide à l'unanimité, de recommander au conseil d'appuyer auprès du gouvernement d'Ottawa et de Québec les requêtes de la compagnie.

L'ordre du jour étant rétabli, M. Perrault présente immédiatement le rapport du comité des chemins de fer dont nous donnons ci-après le texte :

L'Hon. J. D. Rolland propose que :

Attendu que le prolongement du chemin de fer de colonisation de Montfort est un élément essentiel au progrès de la colonisation dans la région qu'il doit traverser, et qu'il sera également profitable au commerce ;

*Il soit résolu :* Que la Chambre de Commerce appuie les requêtes maintenant soumises à son approbation et que son président soit autorisé à les signer pour et au nom de la Chambre.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. L. E. Morin, père, demande des explications au sujet des travaux que la Commission du Havre se propose de faire dans le port de Montréal. M. Contant, Commissaire du Havre, dit en substance d'abord : que les travaux commencés et en voie d'exécution vont être poussés sans interruption pendant la saison prochaine. Il parle également d'un projet qui a été préparé pour doter Maisonneuve de nouveaux quais ; les plans de ce projet étant actuellement sous la considération du Ministre des Travaux Publics. M. le Commissaire ajoute : que du reste, la Commission du Havre verra à ce que les intérêts de la partie Est du port de Montréal ne soient pas négligés. M. L. E. Morin, père, déclare alors que, vu la multiplicité et l'importance des intérêts débattus par la Commission du Havre, il convient de laisser au représentant de cette Chambre, toute la latitude que comporte un tel poste. Telle est aussi l'opinion du Conseil.

M. J. X. Perrault, parlant de l'Exposition Universelle en 1900, attire l'attention du Conseil sur les inconvénients qui résultent de ce que le recensement général décennal ne se fera qu'en 1901, et il présente la proposition suivante :

“ Considérant que depuis dix ans, le Canada a fait des progrès considérables qui ne seront constatés officiellement que lors du prochain recensement, et

“ Considérant qu'il est de la plus haute importance que ces statistiques officielles, surtout en ce qui a trait à l'accroissement de la population, soient à la disposition de la commission canadienne à l'Exposition de Paris, afin qu'on puisse les insérer au cata-

logue officiel qui sera distribué dans tous les pays civilisés ;

“ Considérant que l'Angleterre, la France, les Etats-Unis et en général, toutes les nations, feront leur recensement décennal en 1900, laissant ainsi le Canada, (en 1901), seul en retard d'un an dans le tableau des statistiques universelles ;

*Résolu :* Que pour commencer le vingtième siècle, en même temps que les autres nations, au point de vue de la statistique générale, il est urgent que le Canada fasse son prochain recensement en 1900 au lieu de 1901, et que le Très Honorable Premier Ministre de la Puissance soit prié, dans l'intérêt du pays tout entier, de faire droit à ce vœu.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. L. A. Dufresne lit une lettre de la maison Laprès et Lavergne, photographes, offrant à la Chambre de préparer un tableau photographique des membres de la Chambre de Commerce, qui devra faire partie de leur exposition à Paris, en 1900. Après discussion, la Chambre accepte l'offre de ces messieurs et instructions sont également données au comité du BULLETIN de vouloir bien insérer dans le premier numéro, de ce recueil une note invitant tous les membres à se faire photographeur.

Le comité des présidents rapporte progrès.

L'assemblée régulière du Conseil tombant sur le Vendredi Saint, il est décidé unanimement d'ajourner la présente séance à mercredi, le 29 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### SÉANCE DU CONSEIL, MERCREDI LE 29 MARS 1899.

Tenue sous la présidence de l'Hon. Alphonse Desjardins, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est ensuite procédé au dépouillement du courrier de la semaine.

Le Ministre des Travaux Publics annonce par lettre l'envoi de plans, devis, formules de soumissions pour la construction d'un bureau de poste à Kentville, dans la Nouvelle-Ecosse. Le secrétaire devra accuser réception de ces documents.

Le Premier Ministre de la Puissance accuse réception d'une résolution du conseil ayant trait au changement qu'il est urgent d'apporter à la date du recensement décennal. Il reconnaît dans cette lettre le bien-fondé de la demande.

Le greffier de la ville de Peterboro annonce par lettre la visite de délégués de la “ Trent Valley Canal Association ” pour le 4 avril prochain. On sait que

ces messieurs devront rencontrer et le Board of Trade et la Chambre de Commerce du District de Montréal. Le secrétaire est invité à prévenir ces messieurs que la Chambre recevra les délégués mercredi, le 5 avril, à 8.30 hrs. du soir.

Le Conseil décide d'avancer à mercredi, le 5 avril, le jour de l'assemblée générale.

Le comité des finances présente un rapport dans lequel il confirme les suggestions faites par le comité du BULLETIN et par lequel il retient les services de l'assistante-secrétaire aux mêmes appointements.

Le comité de comptabilité rapporte qu'il a désigné M. Arthur Gagnon, comptable, comme son président.

Le comité du BULLETIN MENSUEL rapporte qu'il a fait le dépouillement des soumissions pour l'impression et la distribution du journal et qu'il recommande d'accorder l'entreprise à la "Montreal Printing & Publishing Co." Il s'agit comme on sait d'une édition de 750 exemplaires contenant 12 pages de texte, 4 pages d'annonces. M. Contant, président de ce comité, recommande d'accorder cette entreprise à la maison mentionnée vu qu'elle est le plus bas soumissionnaire.

Sur proposition de M. Contant, il est également décidé de nommer un comité dit "de publication" dont la mission sera de surveiller et de contrôler la rédaction du BULLETIN. Cette proposition est adoptée, et les messieurs dont les noms suivent sont désignés pour faire partie de ce comité: L'Hon. Alph. Desjardins, président, MM. les vice-présidents L. E. Geoffrion et Damase Masson, H. A. A. Brault, J. X. Perrault, L. E. Morin, père, Jos. Contant et le secrétaire; le quorum du comité devant être de trois.

Le comité des emprunts municipaux déclare qu'il a eu une entrevue avec les autorités municipales au cours de laquelle ces messieurs l'ont invité à préparer un mémoire qui sera présenté au comité des finances.

A l'article de l'ordre du jour, "Matières nouvelles," M. J. X. Perrault revient à la charge sur l'opportunité qu'il y a d'établir un Hôtel-des-Monnaies (Mint) au Canada; il fait voir les avantages que le pays pourrait en retirer. Il rappelle pour mémoire que c'est la Chambre de Commerce qui a pris l'initiative sur cette question.

M. le président cite à l'appui des remarques de M. Perrault des faits qui sont venus à sa connaissance personnelle au cours de ses fonctions de banquier. M. Perrault, reprenant la parole, rappelle que M. le Ministre des Finances s'est déjà prononcé en faveur de l'établissement d'un Hôtel-des-Monnaies en Canada.

Le Président de la Chambre soulève la question du droit d'intervention du gouvernement impérial dans la frappe de la monnaie dont ce service pourrait bien être une prérogative. A tout hasard, la résolution suivante, préparée par M. Perrault, est lue et adoptée:

Considérant que les régions aurifères du Canada sont en bonne voie de rivaliser en production avec celles de l'Australie et des Etats-Unis qui, jusqu'ici, ont été les deux pays grands producteurs de l'or, et

Considérant que la poudre d'or, de même que les pepites, etc., du Yukon et d'ailleurs doivent être exportées à grands frais et au prix de grandes difficultés aux Etats-Unis où elles sont monnayées à l'effigie du pays où se fait la frappe, et cela au grand détriment de nos mineurs et du pays tout entier:

Considérant que la monnaie d'or du Canada, en circulant dans tous les pays, serait l'agent le plus puissant d'immigration et de crédit pour la confédération canadienne;

*Résolu*: Que l'urgence de la création immédiate d'un hôtel des Monnaies s'impose au gouvernement fédéral et que cette Chambre prie l'Hon. Premier Ministre de vouloir bien prendre ce projet en sa plus sérieuse considération.

Le Secrétaire reçoit instruction de communiquer cette résolution au Ministre des Finances d'abord puis à M. le député McInnes.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Nous attirons l'attention des membres sur l'entre-filet suivant:

"La Chambre des Compensations de New-York (The New York Clearing House) vient de mettre en vigueur un nouveau règlement au sujet des échanges entre les banques formant partie de cette Association. Ainsi, autrefois, tous les chèques ou autres effets de banque, payables aux Etats Unis étaient soumis à une charge uniforme sans distinction d'Etat. Or, aujourd'hui, d'après ce nouveau règlement, toute banque qui dépose des effets payables dans certains Etats, est obligé d'allouer à la Banque qui reçoit ce dépôt, une commission de un quart pour cent ( $\frac{1}{4}$  p.c.) pour chaque item.

"Voici quels sont ces Etats: Alabama, Arizona, Arkansas, Californie, Colorado, Floride, Georgie, Idaho, Territoire Indien, Iowa, Kansas, Louisiane, Minnesota, Mississippi, Montana, Nebraska, Nevada, Nouveau-Mexique, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Dakota Nord, Dakota Sud, Oklahoma, Orégon, Tennessee, Texas, Utah, Washington, Wyoming.

"Quant aux autres Etats, il a été également décidé de hausser le taux de la commission. Par cette décision, nos banques canadiennes se voient dans l'obligation de hausser en proportion le taux de l'escompte sur ces effets ainsi payables de l'autre côté de la ligne quarante-cinquième, et les déposants ne devront pas s'étonner du changement."

## L'ORIGINE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

C'était en 1886. Depuis cinquante ans le *Board of Trade* était la seule organisation commerciale de Montréal, composé en très grande majorité de notabilités anglaises avec un certain nombre de nos marchands parlant français. N'étant pas habitués à prendre la parole dans une langue étrangère, un peu intimidés par la présence des princes de la haute finance anglaise d'origine, nos compatriotes assistaient rarement aux réunions et très rarement osaient ils prendre la parole pour faire valoir leurs opinions, en matières commerciales. Au reste, à chaque élection, à peine un ou deux d'entre eux étaient-ils élus membres du bureau de direction.

Dans ces circonstances l'influence française était pratiquement nulle dans la direction des intérêts commerciaux de notre ville et le rôle joué par nos compatriotes absolument effacé au détriment de nos meilleurs intérêts. C'est alors que M. J. X. Perrault prit l'initiative de la création d'une Chambre de Commerce dont les délibérations conduites en français permettraient à tous nos compatriotes de discuter à leur point de vue les questions commerciales qui agitaient alors l'opinion publique.

Deux courants d'opinion s'établirent alors. D'un côté, ceux qui approuvaient le projet et qui étaient le plus grand nombre, bien que mettant en doute le succès de l'entreprise, vu l'indifférence que le commerce français avait manifesté jusque là pour le *Board of Trade*.

De l'autre côté se rangeaient ceux qui, saisis d'un nouveau zèle, voulaient, en augmentant leur nombre dans le *Board of Trade*, faire sentir le poids de leur influence et contrôler même les délibérations de cette institution. Ils s'opposaient énergiquement à la création d'une seconde Chambre de Commerce dans la ville de Montréal, prétendant que nous n'aurions jamais assez de persévérance et d'énergie pour mener à bien une entreprise aussi considérable. Leurs efforts de recrutement doublèrent le nombre des membres du *Board of Trade*. Mais voyant cette marée montante qui menaçait de les envahir, les membres anglais recrutèrent de leur côté plus de 1000 membres nouveaux et conservèrent leur grande prépondérance.

Le 2 février 1887 eut lieu la première réunion des représentants du commerce sous la présidence de M. Jacques Grenier, maire de Montréal et président de la Banque du Peuple, dans les bureaux de M. G. W. Parent, coin des rues St-Lambert et St-Jacques. M. J. X. Perrault ayant exposé le projet de création de la Chambre de Commerce, accompagné des règlements, il fut résolu unanimement de faire auprès du gouvernement d'Ottawa les démarches nécessaires pour obtenir son incorporation. Le 8 janvier 1887, nous recevions la communication officielle qui suit :—

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT  
DE MONTRÉAL.

Montréal, décembre 20, 1886.

CONFORMÉMENT à la 37e Vic. cap. 51 tel qu'amendé  
par la 39e Vic. chap. 34 pour autoriser l'incorpora-

tion des Chambres de Commerce du Canada, les sous-signés marchands, commerçants, courtiers, artisans, fabricants, agents de compagnies d'assurance ou gérants de banque, domiciliés dans le district de Montréal, au nombre de cent trente six, déclarent s'associer comme Chambre de Commerce, sous le nom de Chambre de Commerce du District de Montréal, et que nous avons élu Monsieur Geo. W. Parent, agent d'immeubles, etc., comme Secrétaire de la dite Chambre de Commerce.

Augte. Girard, L.S.  
Alph. Desjardins, L.S.  
L. J. Boivin, L.S.  
J. Grenier, L.S.  
D. C. Brosseau, L.S.  
F. D. Shallow, L.S.  
Gustave Piché, L.S.  
L. H. Hébert, L.S.  
J. Perrault, agriculteur, L.S.  
L. E. Morin, jr., L.S.  
G. Contant, L.S.  
Alfred J. Turcot, L.S.  
J. Perrault, L.S.  
H. Laporte, L.S.  
O. Courtemanche, L.S.  
Em. Tassé, L.S.  
Jules Gendron, L.S.  
S. Lachance, L.S.  
L. W. Deschamps, L.S.  
P. Larcher, L.S.  
Joseph Fortier, L.S.  
I. Mercier, L.S.  
F. A. Mathieu, L.S.  
Chs. Em. Gagnon, L.S.  
Joseph Tas-sé, L.S.  
A. Pinsonneault, M.P., L.S.  
L. LaRue, jr., L.S.  
J. C. Marchand, L.S.  
Pierre Dansereau, L.S.  
P. V. Mailloux, L.S.  
C. L. Letang, L.S.  
David Madore, L.S.  
Fus. Senécal, L.S.  
L. J. O. Beauchemin, L.S.  
Alphonse Racine, L.S.  
N. Larivée, L.S.  
Dumont Laviolette, L.S.  
L. E. N. Pratte, L.S.  
I. Rivet, L.S.  
H. C. Cadieux, L.S.  
L. Hy., Senécal, L.S.  
L. J. A. Derome, L.S.  
H. Bertrand, L.S.  
R. Beullac, L.S.  
L. J. Hérard, L.S.  
F. N. Belcourt, L.S.  
S. Lachance, L.S.  
Joseph Duclos, L.S.  
E. A. Martineau, L.S.  
Geo. W. Parent, L.S.  
Ed. Beauvais, L.S.  
E. Collette, L.S.  
Michael Craig.  
Jos. Daigle, L.S.

